

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 21 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le mercredi vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à AUDIGNON, sous la présidence de Mr Jean-Pierre DALM.

Délégués Titulaires Présents : MM. Pruet Marcel, Cazaux Francis, Saint-Florin Monique, Laporte Jean-Louis, Bancons Benoit, Ducamp Yves, Lafenêtre Jean-Alix, Cazenave Jean-Louis, Boisseau-Deschouarts Claude, Suppi Patrice, Dehez Jean-Jacques, Sourbié Pierre, Dalm Jean-Pierre, Gomez Régine, Lafargue André, Lailheugue Jean-Marc, Francez Marguerite, Fauthoux Michel, Da-Ré André, Deyres Christian.

Délégués Titulaires Absents : MM. Lacouture Roselyne, Cazadiou André, Clavé Jean-Marie, Ithurralde Pierre-Noël, Langlade Yves, Ducla Jean-Claude, Ducos Arlette, Harambat Alain.

Délégués Suppléants Présents : MM. Duprat Danielle, Lafitte Gérard, Ragot Lionel.

Secrétaire de séance : M. Yves Ducamp

Date de la convocation : 14 octobre 2009.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant une procuration : 0

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 23

Pas de remarques concernant le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 9 Juillet 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Marcel PRUET, Maire d'Audignon exprime son plaisir, ainsi que celui de son Conseil Municipal, d'accueillir la Communauté de Communes sur la Commune d'Audignon.

* Etude de définition et de mise en place d'un réseau intercommunal de lecture publique

Monsieur Serge LESTRILLE, Directeur du cabinet d'études Emergences Sud, présente l'état des lieux de la lecture publique sur la Communauté, les manques identifiés puis expose ses préconisations pour la création d'un réseau intercommunal de lecture publique.

Voici les points essentiels de son propos :

- **Etat des lieux** : l'offre actuelle est de très loin insuffisante par rapport à la demande. On compte environ 900 lecteurs inscrits, dont 55 % d'enfants et 45 % d'adultes, ce qui représente 8 % de la population intercommunale. La moyenne française est de l'ordre de 19 à 20 % et d'environ 30 % pour des réseaux intercommunaux.

La bibliothèque de Saint-Sever connaît une chute importante des inscrits depuis 3 ans, le service n'étant pas du tout attractif. Elle n'a que très peu d'impact sur la population adulte.

Les structures éducatives sont en attente d'un service de qualité.

- **Proposition** : 2 scénarii sont présentés avec les caractéristiques suivantes :

- objectif d'impact : 3 100 inscrits sur la Communauté,
- offre documentaire à constituer autour de l'image, du son, du multimédias ...,
- locaux nécessaires : une tête de réseau sur Saint-Sever et 2 ou 3 bibliothèques relais en fonction de l'option retenue,
- Moyens humains : à terme, 8 équivalent temps plein appuyés de bénévoles,
- Moyens budgétaires, subventions déduites en Investissement : 2 150 000 €,

- Moyens budgétaires, subventions déduites en Fonctionnement : entre 26 € et 28 € par habitant, soit autour de 300 000 € en année pleine.
- La ludothèque est de part la nature de son activité, intégrée au projet ainsi qu'un espace culturel multifonction.

Mr Serge LESTRILLE définit les différents usages d'une médiathèque qui constitue un lieu de vie culturel et de mixage des populations.

Débat :

Mme Claude BOISSEAU-DESCHOUARTS, chargée de mener la réflexion sur ce projet, observe qu'il s'agit d'un projet très ambitieux et que l'on part de très bas. Elle invite les élus à s'exprimer sur ce projet qui demandera environ 4 ans de travail. Les frais d'investissement et de fonctionnement sont importants.

Mr Jean-Pierre DALM parle d'un équipement indispensable d'ouverture sur le monde et pense qu'on se doit de mettre en place ce type de service.

Mr Gérard LAFFITE se pose la question de la justification d'un tel outil avec le développement d'internet.

Mr Serge LESTRILLE reformule la problématique : Les bibliothèques ont-elles un avenir avec le développement d'internet ? Il présente les exemples des Etats-Unis ou scandinaves qui démontrent la complémentarité entre une médiathèque et internet.

Mme Claude BOISSEAU-DESCHOUARTS parle d'un projet d'avenir qui bénéficiera particulièrement aux nouvelles générations.

Mr Patrice SUPPI se dit un peu effrayé par le coût du projet et craint que l'équipement ne devienne rapidement obsolète avec l'évolution des technologies et des usages.

Mr Serge LESTRILLE répond que le projet doit être évolutif dans le temps, mais que les collections autour de l'image et du son perdureront.

Pour conclure son intervention, il présente le calendrier prévisionnel de réalisation :

- Décision politique sur le projet matérialisé par la prise de compétence,
- puis recrutement du responsable de service,
- et enfin lancement de la phase de maîtrise d'œuvre pour réaliser l'équipement tête de réseau.

*** Action Sociale :**

Contrat enfance jeunesse 2006-2009 et perspectives de renouvellement

Monsieur Yves DUCAMP et Madame Agnès BREUILLAUD, respectivement Vice-Président en charge de l'action sociale et Directrice du C.I.A.S. ont présenté le bilan du contrat enfance jeunesse écoulé et les projets pour la période 2010-2013. (voir pièce jointe).

*** Attributions de subvention aux clubs sportifs pour la saison 2009-2010**

Vu le règlement d'attribution de subventions aux clubs sportifs édicté par la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2007,

Monsieur Le Président, constate pour la saison sportive 2009-2010, que seul le club de Basket Landes est éligible à la subvention communautaire à hauteur de 20 000 €.

Contrairement aux précédentes années, pour faciliter la gestion financière du club, il est proposé d'attribuer la subvention en début de saison sportive.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer, au titre de la saison sportive 2009-2010, une subvention de 20 000 € au club de Basket Landes.

PREVOIT l'inscription de ces dépenses au Budget Principal de l'année 2009.

* **Budget Principal Année 2009 -Décision Modificative n° 2-**

Mr Le Président propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<i>Compte</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 2009</i>	<i>DM n° 2</i>	<i>Total</i>
Dépenses de Fonctionnement			0,00	
6574 /020	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	220 000,00	20 000,00	240 000,00
022 /020	Dépenses imprévues	30 000,00	-20 000,00	10 000,00
Recettes de Fonctionnement			0,00	
Dépenses d'Investissement			0,00	
21578 /821	<u>Opération n°57 : Matériel de Voirie</u> Autre Matériel et Outillage de Voirie	35 000,00	4 000,00	39 000,00
2188 /020	<u>Opération n°54 : Acquisi. Matériels Divers</u> Autres Immobilisations Corporelles	15 000,00	-4 000,00	11 000,00
Recettes d'Investissement			0,00	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative ci-dessus.

* **Questions diverses**

Accessibilité Haut Débit Internet :

Monsieur Jean-Alix LAFENETRE, livre les premières conclusions des travaux de la commission de réflexion sur ce sujet.

Sur la base d'une étude technique commandée auprès de France Télécom, il ressort que sur 4 903 lignes téléphoniques, 193 ne sont pas éligibles à l'ADSL, c'est-à-dire à la technologie filaire du Haut Débit internet.

Plusieurs problèmes se posent pour résoudre cette situation : la fiabilité des technologies disponibles, le coût de ces technologies, la faible taille de la Communauté et des difficultés juridiques permettant à la Communauté d'intervenir.

Parmi les technologies existantes, le NRA ZO coûterait excessivement cher et laisserait de côté 51 lignes, solution qui n'est donc pas satisfaisante.

La commission s'est ensuite penchée sur la réception satellite du Haut Débit via une parabole. La Communauté participant financièrement à l'achat de cet équipement. L'utilisateur restant libre de choisir l'opérateur et l'abonnement de son choix. Cette solution se heurte aux dispositions de l'article L 1425-1 du CGCT qui impose des étapes très complexes à la Communauté de communes avant de pouvoir subventionner l'équipement en parabole des usagers qui en feraient la demande.

La commission étudie la faisabilité de cette solution via le satellite.

Travaux de Voirie pour l'année 2010 :

Monsieur Jean-Jacques DEHEZ, Vice-Président en charge de la voirie présente la méthodologie de travail pour préparer le marché 2010 de travaux voirie.

Les demandes des communes ont été reçues et feront l'objet de visites sur le terrain. Ensuite, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée, sera proposé en commission voirie fin novembre - début décembre, le programme des travaux revêtement et curage des fossés qui fera l'objet d'un marché public.

L'objectif étant de réaliser les travaux au printemps.

Réforme des Collectivités Locales et réforme de la Taxe Professionnelle :

Monsieur Jean-Pierre DALM parle de deux cataclysmes avec ces projets. « Tout est fait pour que personne ne comprenne rien. Il s'agit d'une situation d'une gravité extrême. ». Est annoncée la disparition de la T.P. à compter du 1^{er} janvier 2010, sous la forme d'une compensation versée par l'Etat, puis c'est le flou total à partir de 2011.

Si on souhaite à terme financer les services à la population, il fait part de sa crainte que soit fait appel à la fiscalité des ménages déjà lourdement touchés. A ses yeux, ces réformes visent à casser tous les contres pouvoirs les uns après les autres. Il s'agit d'une recentralisation qui ne dit pas son nom. Un sursaut démocratique est nécessaire.

Monsieur Jean-Alix LAFENETRE, confirme les propos du Président en précisant que la réforme de la T.P. modifie fondamentalement l'intérêt pour une Communauté de communes d'attirer de nouvelles entreprises qui contribuent jusqu'ici au financement des services publics locaux. La réforme des collectivités territoriales est clairement recentralisatrice.

Pour Madame Claude BOISSEAU-DESCHOUARTS, avec ces deux réformes, est orchestrée une tutelle de l'Etat sur les Collectivités. « Il est temps d'interpeller maintenant, demain, cela risque d'être trop tard. »

Monsieur André LAFARGUE propose la rédaction d'une motion pour exprimer les craintes de l'assemblée communautaire.

Proposition validée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire,

Y. DUCAMP

Le Président,

JP. DALM

Les Membres,